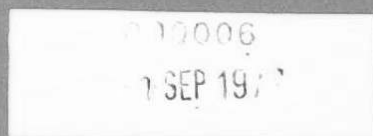


bulletin intérieur  
du parti breton



sa v - keleier



strollad ar vro  
19, rue du Froust · Kemper · Breizh



strollad  
ar  
vro

SEPTEMBRE 1972

19, rue du frou  
kemper - breizh

parti national breton  
fédéraliste européen

S O M M A I R E

1°) E D I T O R I A L

A ) /VIE POLITIQUE/

- Association des Cadres Bretons de la Région Parisienne  
(Cercle d'Information)

- Un régime absolu

B ) /VIE ECONOMIQUE/

- Pauvre France.

C ) /VIE CULTURELLE/

- Nantes la Bretonne

- Le Duc Jean V fut à son époque un grand Européen.

-oOoOoOoOoOoOoOo-



KEMPER - BREIZH

EDITORIAL

Globalement, le gouvernement devrait gagner son pari budgétaire de 1973. Pour la simple raison qu'il a été très prudent dans son estimation de l'évolution de l'économie. L'expansion a été calculée sur la base de 5,8% en volume et de 5% en prix. Or, il existe de très grandes chances que la croissance économique dépasse 6% en termes réels. De la même façon, il faut être bien optimiste pour croire que la hausse de prix va se ralentir l'an prochain : 5,5% seront un minimum.

L'expansion supplémentaire fournira donc les ressources nécessaires à un budget correctif qui pourrait être présenté aux députés immédiatement après les élections législatives.

ENVIRONNEMENT FAVORABLE

L'environnement international devrait être favorable à une accélération de la croissance économique française. L'évolution n'ira sans doute pas sans tensions, mais elle se déroulera dans un climat nouveau par rapport à celui des dernières années.

Le facteur le plus important, et le plus favorable à l'expansion, résidera dans la réduction des tensions internationales. Pour des raisons différentes, Washington et Moscou ont conclu un armistice lors du voyage de Nixon en Union Soviétique. Les Américains parce qu'ils veulent se consacrer à leur propre développement. Les Russes parce qu'ils sont obsédés par le danger chinois.

La guerre du Vietnam est sur le point de se terminer. Elle pourrait même avoir pris fin avant l'élection présidentielle américaine. Quant au conflit du Moyen-Orient, la décision égyptienne de s'éloigner de l'orbite soviétique laisse présager une détente dans ce secteur. La paix n'interviendra pas forcément vite, mais 1973 devrait la voir se rapprocher sensiblement. Les Etats-Unis ne peuvent, en effet, pas laisser passer la chance qui se présente à eux de ramener les pays arabes vers une plus grande neutralité entre les deux blocs. Ils feront sans aucun doute pression sur Israël pour que son gouvernement fasse un pas en direction du Caire et d'Amman.

L'autre problème pendant est celui du règlement monétaire. Sa solution sera, finalement, liée à la détente Est-Ouest. Si (comme nombreux sont les experts à le penser) les Russes acceptent finalement de s'intégrer au système monétaire international, il est bien évident que l'or jouera un rôle important dans les nouveaux mécanismes. Ce sera à un prix voisin de celui enregistré par le marché, c'est-à-dire autour de 65 à 70 dollars l'once.

Ce qui provoquera un redéploiement général des parités monétaires.

Quelle que soit son ampleur, il mettra un terme - pour quelques années - aux soubresauts qui affectent les marchés des changes et ont entravé, depuis deux ans, le développement du commerce international. Par la suite, de nouvelles règles ôteront au dollar son statut privilégié, ce qui aura pour effet d'inciter le gouvernement américain à mieux surveiller son économie.

Pour ce qui concerne la France, un accroissement des échanges internationaux se traduira par de nouvelles possibilités d'exportations et une diversification de la clientèle.

Les exportations représentant 11% de la production intérieure brute (c'est-à-dire que le revenu d'un Français sur neuf dépend de nos ventes à l'étranger), toute variation dans le sens positif nourrit l'expansion intérieure. Dans cette mesure, l'amélioration du climat international accroîtra sensiblement les ressources du pays.

#### LE POIDS DES ELECTIONS

La proximité des élections joue également un rôle non négligeable dans la préparation et la réussite de l'opération budgétaire. En freinant la croissance des dépenses, Georges Pompidou et le gouvernement ont, du même coup, voulu freiner celle des recettes, c'est-à-dire des impôts. Les allègements promis aux commerçants et artisans et aux revenus élevés seront donc accordés. Toutefois, il est prévisible que l'élargissement des tranches de revenus imposables ne suivra pas totalement la hausse du coût de la vie. En fait, le poids de l'impôt sur le revenu sera sans doute, pour chacun, plus élevé qu'il n'aurait dû l'être en bonne logique.

Toutefois, la pression fiscale théorique restera inchangée. Globalement, car sa répartition devrait désavantager - une nouvelle fois - les salariés et les contribuables dont les revenus sont déclarés par des tiers et, probablement, les entreprises. Car il faudra bien payer, d'une façon ou d'une autre, le plan social qu'Edgar Faure est en train de préparer.

On peut donc s'attendre à un sensible relèvement du plafond des salaires soumis à retenue de la sécurité sociale et, peut-être, à un début de fiscalisation de notre régime social. Les impôts traditionnels verraient, dans ce cas, leurs taux maintenus mais apparaîtraient, pour les entreprises, une nouvelle taxe affectée au budget social de la nation. Elle pourrait s'inspirer de ce qui a été mis en oeuvre pour améliorer le sort des artisans et commerçants défavorisés, lors de la dernière session parlementaire.

Par ailleurs, une plus grande partie des équipements collectifs sera financée par des emprunts spécialisés. Ce recours au financement non budgétaire aura deux conséquences. D'une part, l'accès au marché financier risque d'être plus malaisé pour les grandes sociétés qui y ont généralement recours - encore que la masse de l'épargne soit telle qu'elle peut largement absorber cette demande supplémentaire.

D'autre part, les services publics, devant faire face à une charge nouvelle, seront sans doute dans l'obligation de relever leurs tarifs probablement dans des proportions équivalentes à celles enregistrées cette année.

Ce qui contribuera, directement et indirectement, à maintenir sur une pente élevée la hausse des prix à la consommation.

Directement par une pression accrue sur les coûts de production. Indirectement parce que, que le gouvernement l'accepte ou non, les tarifs des services publics jouent un rôle directeur dans la formation des prix à tous les niveaux. Les chefs d'entreprises ont en effet tendance à penser que, si les pouvoirs publics laissent monter dans telle ou telle proportion les prix qui dépendent d'eux, pourquoi ne pas tenter de faire de même, si le marché le permet.

Or, dans une large mesure, le climat inflationniste dans lequel nous vivons depuis le milieu de 1971 a créé un marché actif et indulgent. D'autant que les hausses de prix sont absorbées (et au-delà) par celles des salaires.

Ceux-ci continuent de monter au même rythme que précédemment, c'est-à-dire de plus de 10% par an. Il est difficile d'imaginer que cette cadence puisse beaucoup se ralentir l'an prochain, malgré les difficultés d'emploi qui alourdiront le climat dans le dernier tiers de 1972 et au premier trimestre de 1973.

Tout cet ensemble de facteurs augmentera les ressources fiscales, directes et indirectes, dans une proportion plus forte que celle annoncée par le ministre des finances. Ce qui permettra un équilibre relativement aisé du budget.

#### EQUIPEMENTS COLLECTIFS : DANGER

Cette augmentation des ressources sera sans doute bien nécessaire quand il faudra revoir le problème des équipements collectifs, à la lumière des informations disponibles sur l'exécution du VI<sup>e</sup> plan. Certes, le gouvernement annonce triomphalement une augmentation des crédits d'équipement de l'ordre de 17%. Il faut toutefois tempérer cette autosatisfaction par deux éléments ; d'une part, en valeur absolue, une telle croissance ne représente que 3,8 milliards de francs ; d'autre part, on ne sait pas encore très bien si les deux milliards prévus au Fonds d'Action Conjoncturelle (c'est-à-dire temporairement bloqués) seront ou non prélevés sur cette masse.

Par ailleurs, les subtilités de présentation budgétaire sont infinies et il faut attendre la publication de la loi de finances adoptée par le Parlement pour savoir ce qu'il en est exactement. Il sera donc préférable d'attendre le 31 Décembre pour porter un jugement définitif.

Cependant, d'ores et déjà, il faut signaler un malaise certain, qui concerne les équipements consacrés aux grandes agglomérations et à l'éducation nationale. Une étude sur l'application du Plan dans ce secteur, effectuée par le rapporteur de la commission spécialisée, montre que les orientations définies en 1970 ne sont absolument pas respectées.

Dans un certain sens, c'est bien ainsi car l'une de ces orientations limitait à 42% de chaque classe d'âge le nombre d'enfants devant suivre le cycle secondaire jusqu'au baccalauréat. Option stupide dans un monde en plein bouleversement technique. Il ne faut pas oublier par exemple, qu'aux Etats-Unis et en Union Soviétique, plus de la moitié de chaque classe d'âge reçoit un enseignement supérieur. Fort heureusement pour l'avenir du pays, en 1971 et 1972, 45% des lycéens sont entrés en seconde, donc iront jusqu'au baccalauréat.

On ne peut, cependant, qu'être inquiet devant les coupes accomplies dans les projets d'investissements de l'éducation nationale pour le prochain budget.

Elles sont inquiétantes, déjà, du seul point de vue national. Comment des hommes qui n'ont à la bouche que l'expression "indépendance nationale" peuvent-ils, pour des raisons d'équilibre conjoncturel, prendre le risque de diminuer la capacité technologique des générations des dix ou quinze prochaines années ? Elles sont inquiétantes, également, du point de vue de la majorité en place. Tout se passe comme si, consciemment ou inconsciemment, les responsables s'évertuaient à créer les conditions objectives d'une nouvelle explosion - dans l'ensemble de l'enseignement, cette fois - vers 1975 ou 1976.

De la même façon, la dédaigneuse négligence avec laquelle sont traités les équipements urbains est stupéfiante. La "qualité de la vie" est bien une formule qui a disparu du vocabulaire gouvernemental. Plafonner les crédits affectés à ce secteur au moment où il faudrait les augmenter considérablement, ne serait-ce que pour rattraper le retard accumulé pendant les deux premières années du Plan, c'est se préparer de redoutables perspectives pour 1976.

Il semblerait en effet, que les responsables aient oublié le délai nécessaire pour inscrire dans la réalité ce qui est une ligne budgétaire, c'est-à-dire trois ans. Tout ce qui n'est pas fait en ce moment aggravera les conditions de vie des électeurs qui auront à choisir un nouveau Président en 1976. L'équipe gouvernementale de Georges Pompidou voudrait elle offrir à François Mitterrand la possibilité de la qualification de "droite la plus bête du monde" qu'elle ne s'y prendrait pas autrement.

En fait, le déroulement des événements semblerait indiquer que Georges Pompidou ait abandonné le projet d'un deuxième septennat et qu'il laisserait à d'autres le souci d'affronter l'électorat de 1976.

"CARTEL DU SUCRE" ?

Les accusations portées par la Commission des Communautés contre l'industrie sucrière européenne rappellent la technique et le style de la commission fédérale anti-trust américaine. Elles visent une industrie très structurée et très concentrée dans le monde entier : la nature de son activité, la lourdeur de ses investissements appellent une telle concentration.

En fait, si ses accusations étaient justifiées, c'est d'abord aux gouvernements de la C.E.E et à elle-même que la Commission devrait s'en prendre. Il faut bien reconnaître que le règlement communautaire du marché sucrier, contingenté de la base au sommet, offre une tentation permanente de cartellisation aux groupes qui y travaillent et en vivent.

Il n'est d'ailleurs pas impossible que ceux-ci se soient plus ou moins réparti le marché européen, en ce sens qu'aucun groupe national ne cherche trop à développer ses ventes dans les autres pays de la C.E.E. Cela étant cette grande famille se déchire joyeusement, à en juger par les récentes péripéties (elles sont d'ailleurs loin d'être terminées) qui ont abouti à des prises de contrôle plutôt sauvages, notamment en France.

Il nous est impossible, faute de documents suffisamment précis, de dire si la Commission a totalement raison (il semblerait que ce soit le cas pour la Belgique et les Pays-Bas), mais il faut reconnaître que, compte tenu du strict contrôle exercé par le gouvernement, les affirmations de Bruxelles demandent à être démontrées en ce qui concerne les sucriers français.

S. A. V.  
19, rue du Frout

SEPTEMBRE 1972

VIE POLITIQUE

KEMPER - BREIZH

ASSOCIATION DES CADRES BRETONS DE LA REGION PARISIENNE

CERCLE D'INFORMATION

Bilan d'Activité

27 Mars 1972 - 4 Juillet 1972

I) Afin que l'Association des Cadres bretons de la R.P. cessât d'être une amicale de personnalités et devienne un organisme dynamique au service du développement de la Bretagne et des intérêts bretons, un groupe de six membres faisait parvenir, le 27 mars 1972, au Comité Directeur de l'Association et à tous les autres membres une note visant à la mise en place de structures efficaces et, tout d'abord, de quatre comités :

- a) d'accueil.
- b) d'études industrielles et commerciales par des spécialistes
- c) de l'emploi
- d) de la culture

Le président de l'Association, Monsieur FERRONNIERE refusa l'insertion de cette note dans le Bulletin de l'Association tout comme de l'étude portant sur "la création d'un organisme de reclassement des Cadres bretons", communiqués au début de Février 1972.

II) Le 19 Avril 1972 s'est tenue l'Assemblée Générale annuelle de l'Association. Devant les préoccupations manifestées par plusieurs membres sur l'orientation de caractère mondain, et sans efficacité pratique, de l'Association Monsieur LE GUELLEC, président fondateur se fit l'avocat du Bureau en rappelant qu'il avait suggéré, dès 1962, une structuration de l'Association en une multitude de Commissions. Il reconnut qu'elles "avaient toutes avorté", concluant que ce ne pouvait être de sa faute, puisqu'il en avait eu l'idée, mais celle des autres.

Monsieur IZEL, du "groupe des six" demanda alors que le Comité Directeur se penchât sur la recherche des causes de l'échec afin de dégager un diagnostic et des remèdes à l'inefficacité organisatrice de l'Association des Cadres Bretons de la R.P. A la surprise générale, le vote de l'Assemblée révéla que les membres se séparaient en deux groupes distincts :

- un bloc de 265 membres favorables au Bureau actuel.
- un bloc de 105 membres accordant leur confiance au "groupe des six" et approuvant leur position.

III) Le 27 Avril 1972 une réunion de 20 membres de l'Association dont les préoccupations rejoignaient celles exprimées avant et pendant l'Assemblée générale du 19 Avril 1972, prenait acte de l'intérêt apporté par 105 membres de l'Association aux options soutenues par un groupe d'adhérents et, en conséquence, s'organisait en un "cercle d'information" doté d'un sous-comité de liaison et de coordination pour promouvoir les "Commissions de réflexion et d'action" suivantes :

- 1) Information, propagande, recrutement. (au lieu d'accueil)
- 2) Industrialisation et tourisme. (au lieu d'études industrielles et commerciales par des spécialistes).
- 3) Emploi
- 4) Culture

La composition des quatre Commissions était définie en ce qui concerne leurs membres. Quatre propositions concrètes étaient soumises au Conseil d'administration de l'Association, venant s'ajouter à celles contenues dans les études sur la création d'un "Organisme de reclassement des Cadres bretons" et sur un "Cercle culturel breton".

Le président, M.Ferrounière,  
Le secrétaire général, M.Le Pavec,

ont été informés de la création du "Cercle d'Information", de ses travaux et de ses propositions par le truchement de M.Yves Ollivier, membre de l'Association, délégué du "Cercle d'Information" chargé de la liaison avec le Conseil d'Administration de l'Association.

IV) En mai 1972 le bulletin de l'Association, édité par le Comité directeur, ne faisait pas mention :

- des interventions individuelles ou collectives en faveur d'une dynamisation de l'Association en vue de la promotion des intérêts bretons.
- du vote de 105 membres sur 370 à l'Assemblée générale, en faveur de l'abandon du rôle d'"Amicale".

M.Ferrounière, président, faisait savoir que les besoins autres que la réalisation d'une ambiance amicale (conférences, banquets, réunions-club mensuelles) nécessitaient la réflexion du Conseil d'administration et qu'il souhaitait que fussent associés aux travaux tous les membres s'estimant en mesure d'apporter des suggestions utiles et du temps. A cette fin, il les conviait à une réunion de travail le 15 juin.

V) Le 15 juin se tenait la réunion précitée dont le compte-rendu figure en annexe, et qui a été diffusé à la réunion-club de l'Association, le 4 juillet.

Ce compte-rendu a fait ressortir :

1 - le refus du Bureau de l'Association de rechercher les causes de l'inefficacité de l'organisation, de dégager un diagnostic et des remèdes ainsi que cela avait été demandé par M.IZEL, le 19 Avril 1972, (et par M.Salaün, le 15 Juin 1972).

2 - le refus de traiter de la création de Commissions de l'information conjoncturelle (problème du "joint français") etc. de la culture bretonne (au moment où des milliers de jeunes universitaires s'attachent à l'épanouissement de cette culture).

3 - le refus du Comité Directeur, jusqu'à la date du 15 Juin 1972, d'examiner l'Etude sur l'emploi remise en mars 1972 et le désir de M.Ferrounière de n'émettre d'autre opinion qu'une fin de non-recevoir, injustifiée et peu démocratique, sous prétexte que "le problème ne semble pas avoir été vu d'une façon très claire". En revanche, M.Morane, vice-président a proposé seul de reprendre le problème sur d'autres bases, tout en repoussant l'organisation d'une "Mutuelle de l'emploi" autonome qu'il juge "dangereuse" sans dire toutefois pour quelles raisons.

Les moindres collectivités bretonnes, toutes les formations politiques y comprises gouvernementales, la plupart des administrations ont finalement pris parti contre la C.G.E (Joint Français) à l'exception de l'Association des Cadres bretons, bien placée pour offrir ses bons offices et plus concernée que quiconque.

4 - Face à l'autosatisfaction présidentielle, l'insatisfaction des membres de l'Association. Devant la carence du Comité Directeur et son refus de prendre en considération l'examen de problèmes concrets exposés individuellement et collectivement par des membres. Devant le divorce intellectuel entre l'attachement évident du Comité Directeur au rôle d'amicale de notables donné à l'Association, d'une part, et la volonté de nombreux membres, conformément aux Statuts, que l'Association se soucie des problèmes cruciaux du moment. Information, Emploi, Culture, conditions de l'Industrialisation devaient faire l'objet d'une structuration de l'Association.

5 - Une certaine distance manifestée par le Bureau : MM.Ferrounière, Le Pavec et Le Douarec, envers les simples membres de l'Association et son dédain pour les problèmes bretons, objet de l'Association, avec, en contre-point, l'attitude positive de M.Morane, vice-président, pour l'Emploi et les conditions de l'industrialisation.

VI) Le 15 Juillet 1972 donc postérieurement à la réunion club du 4 Juillet, le bulletin mensuel de l'Association rendait compte de la séance du 15 juin en des termes qu'il convient de commenter. On peut y lire : "Sentiment général de l'assistance : l'animation de groupes d'études de questions déterminées doit être reprise sous peine de voir le rôle de l'Association ramené à celui d'une simple amicale, ce qui n'est peut-être pas suffisant".

a) jusqu'à présent, la position de MM.Ferrounière, Le Pavec et Le Douarec était favorable à l'"amicalisme de club". MM. Morane et autres administrateurs discrets ont donc obtenu une révision de leur attitude bien qu'elle n'ait pas été apparente à la réunion-club du 4 Juillet.

b) Il a été fait état d'observations et de suggestions de 5 membres ce qui est un progrès. Le prochain bulletin publiera t'il certaines notes et études du "Cercle d'Information" remises à M. Le Pavec, secrétaire général, par voie conforme aux Statuts ? la rédaction du bulletin du 15 permet d'en douter.

c) En demandant à M.Morane, vice-président, "d'essayer de dégager une orientation pour la suite des réflexions de l'Association", M.Ferrounière, président s'est incliné devant la volonté de réorientation générale présente au sein même du bureau du Conseil d'Administration avec M.Morane lui-même. Mais, en même temps, il a manifesté des doutes quant aux possibilités de celui-ci de dégager une orientation.

Le compte-rendu, publié par le bulletin de l'Association du 15 Juillet, de la réunion du 15 juin, donne aux adhérents de l'Association un aspect inexact parce que superficiel et nettement incomplet. Il constitue un mépris des droits de la minorité qui d'ailleurs constituait la quasi unanimité des présents de la réunion du 15 juin. Il donne aux adhérents de l'Association une physionomie inexacte des faits, de même du reste, que le bulletin précédent qui n'a pas mentionné le détail précis du scrutin de l'Assemblée générale et n'a pas communiqué le résultat du vote intervenu, celant ainsi aux membres de l'Association que l'opposition au Bureau avait recueilli 26% des voix. D'autre part, sans que cela constitue une nécessité, le bulletin publie une liste des 24 membres du Conseil d'Administration mentionnant leurs titres privés ou leur activité professionnelle mis

en évidence, sans autres commentaires, dans le but manifeste de faire pression sur les adhérents en excitant de la qualité de chacun des membres du Conseil. Il est à craindre, dans ces conditions, que les velléités d'activisme de M. Morane ne soient que des manifestations purement verbales du Bureau et de son président placés dans une position délicate du fait même de leur conception très personnelle de ce qu'est l'Association. Ils s'en sont fait confier la gestion et l'orientation en sollicitant les suffrages des membres de l'Association. A ceux-ci ils prodiguent une information soigneusement expurgée.

#### CONCLUSION

Tout en prenant acte des affirmations de M. Morane, vice président, les membres du "cercle d'information" demeurent réservés compte tenu d'un passé très récent. Ils suggèrent à M. Ferronnière, président, de communiquer à tous les membres du Conseil d'administration la teneur des propositions du "cercle d'information" mais également celle des lettres de démission très nombreuses, de l'Association, reçues depuis trois ans par le Comité. Ces lettres témoignent de la déception de leurs auteurs devant la torpeur des réunions-club, devant l'inefficacité du Bureau et du Conseil d'administration. S'ils se prévalent volontiers de leurs titres personnels à l'appui de leur sollicitation des suffrages des membres de l'Association, ils se sont abstenus, jusqu'à présent, d'apporter l'aide de leurs pouvoirs, de leurs relations élevées, de leurs deniers, et de leur temps à la promotion des intérêts bretons.

Le "Cercle d'Information" après avoir épuisé tous les moyens de recherche du dialogue avec le Bureau et le Conseil d'Administration, afin de déboucher sur une vue objective de la situation, se voit contraint à un constat de carence de la direction de l'Association. Il avisera prochainement sur les conclusions à tirer et sur les décisions à prendre en conséquence et en tiendra informés les adhérents de l'Association, en vue d'une nouvelle étape constructive.

#### COMMUNIQUE

##### CERCLE D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION DES CADRES BRETONS DE LA REGION PARISIENNE

Le "Cercle d'Information" de l'Association des Cadres Bretons de la R.P. a assisté, le 15 Juin 1972, à une réunion d'information donnée par le Comité Directeur de l'Association en vue, selon celui-ci, de rechercher les moyens de mettre en oeuvre l'étude de différents problèmes - figurant parmi les objectifs de l'Association et, malheureusement, négligée - par la création éventuelle de Commissions appropriées. La réunion avait pour objet de procéder à un échange de vues.

Une trentaine d'adhérents étaient présents, membres, pour leur majorité, du "Cercle d'information". La tenue de la réunion n'avait fait l'objet que d'un communiqué dans le bulletin intérieur de l'Association, publié par le Comité Directeur.

Le comité directeur de l'Association était représenté par :

- M. Ferronnière, président de l'Association.
- M. Morane, vice-président
- M. Le Pavec, secrétaire général.
- M. Le Douarec, administrateur.

Mr. Salaün, du "cercle d'information" membre de la Commission culturelle de celui-ci, est intervenu dans le débat pour poser au Comité directeur les questions suivantes :

1°) M. Le Président Le Guellec avait rappelé - à l'Assemblée Générale du 19 Avril 1972 - qu'il avait suggéré, dès 1962, la structuration de l'Association en une multitude de Commissions afin de donner à l'association une activité efficace pour la défense et la promotion des intérêts bretons, dans le cadre de l'article I des statuts. Cette exigence a été rappelée dans la motion collective des six candidats au Conseil d'Administration qui ont obtenu de 102 à 110 voix lors de l'élection du 19 Avril 1972. (N.B. Contrairement à un usage courant, le Comité directeur de l'Association s'est abstenu de faire mentionner le détail du scrutin, dans le bulletin de l'Association, se bornant à rapporter que les candidats sortants ou présentés par le C.A. avaient été élus ou réélus).

M. Le Président Le Guellec avait alors reconnu que ses suggestions n'avaient pas eu de suites et avait conclu que la faute en incombait à d'autres.

M. Izel avait alors demandé, au nom d'un groupe de six membres de l'Association, que le Comité directeur se penchât sur la recherche des causes (de cet échec) afin de proposer des remèdes à l'inefficacité actuelle de l'Association des Cadres Bretons.

M. Salaün a demandé, à nouveau, quelle suite avait été donnée par le Comité Directeur à l'intervention précitée des six membres de l'Association et quelle suite il pensait lui donner.

2°) En application des Statuts, des membres isolés ont demandé, verbalement ou par lettre, depuis un an, que fussent créées, ou recrées, des Commissions (non innombrables, mais actives et compétentes) en vue d'éclaircir la solution de problèmes généraux d'une urgente actualité et, notamment :

- le problème de l'emploi.
- le problème culturel breton.

Des noms de membres intéressés par la création de telles Commissions ont été communiqués par écrit au Comité directeur de l'Association par l'intermédiaire, en particulier, de M.Ollivier, membre de l'Association. Des travaux émanant de ce groupe de personnes ont été communiqués au Comité Directeur pour examen et avis explicite. A la date du 15 juin 1972, aucune réponse verbale ou écrite à ces demandes ou communications individuelles ou collectives n'a été donnée par le Comité directeur.

Le Comité Directeur a-t-il examiné les demandes ou propositions ? Dans l'affirmative, quel est son avis ?

M.Laurent, membre de l'Association, pose à titre individuel les questions suivantes :

Le problème n'est pas de savoir, selon lui, s'il faut dynamiser l'Association des Cadres bretons en lui donnant, peu ou pas de nouvelles structures. Il est de savoir si l'Association veut se borner à être une amicale ou si elle veut avoir d'autres activités et contribuer ainsi à la solution de problèmes concernant la Bretagne. Par exemple, l'Association n'aurait-elle pas dû traiter du grave conflit social breton du "Joint Français", à Saint-Brieuc, voire du problème du lait ?

En résumé, l'Association doit-elle être seulement une amicale ou, plutôt, agir en faveur de la promotion de la Bretagne et de la défense des intérêts bretons.

La réponse est fournie par le simple énoncé de l'article I des Statuts de l'Association ainsi qu'il a été rappelé, en le soulignant, dans toutes les demandes individuelles et collectives. Il apparaît donc clairement que le Comité directeur de l'Association ne porte pas ses efforts dans ce sens, quelques soient les raisons de cette abstention.

Au cours de la réunion qu'il avait provoquée, le Comité directeur a pris la position suivante.

#### 1°) l'affaire du "Joint Français".

M.Ferrounière, président de l'Association, a déclaré que "le problème était de nature politique" et que c'était le genre même de problèmes que l'Association doit éviter d'autant plus qu'elle est incompétente.

**N.B.** a) le problème du "Joint Français" était un problème social breton. Il n'était politique que parce qu'il était "breton" et non comme a voulu le dire M.Ferrounière qui se rangeait ainsi à l'opinion gouvernementale politique partisan et idéologique.

b) le problème breton est par essence, un problème politique au sens général. Il est intéressant de noter que M.Ferrounière considère que l'Association doit être étrangère au problème breton en tant que tel. On doit donc en conclure que le Comité directeur de l'Association considère que celle-ci groupe des "cadres" en général, "bretons" en particulier. Et non des Bretons en général, "cadres" en particulier. Or, ce n'est ni l'esprit, ni la lettre des objectifs de l'Association.

M.Morane, vice-président de l'Association, a appuyé le point de vue de M.Ferrounière. Selon lui, il s'agissait du problème des O.S. qui doit être repris à l'échelon national et non régional.

**N.B.** Manifestement, le souci de M.Morane est de nier le caractère breton de l'affaire du "Joint Français", reflétant ainsi le point de vue du gouvernement dont l'objectif permanent, vis-à-vis de l'opinion publique nationale, est de minimiser le caractère breton des conflits en leur attribuant un aspect socio-professionnel national ou un aspect politique idéologique. M.Morane est ainsi en contradiction formelle avec les objectifs de l'Association.

#### 2°) le problème de l'emploi en Bretagne.

M.Ferrounière, président de l'Association, n'a pas montré que le problème avait été vu de façon très claire, ni qu'il a été abordé par le Comité directeur. Celui-ci n'a d'ailleurs pas été réuni pour examiner le travail effectué dans ce domaine par certains membres de l'Association.

M.Morane, vice-président de l'Association, remarque que, dans le passé, un groupe d'études de ce problème a avorté. Il affirme que ce n'est pas une raison pour ne pas reprendre le problème sur d'autres bases "en établissant une passerelle légère avec l'A.P.E.C. et l'A.N.P."

**N.B.** Il s'agit d'un vœu pieux et d'une proposition vague. Il faut noter que les travaux communiqués au Comité directeur par certains membres sur cette question suggéraient l'établissement de liens avec l'A.P.E.C. et l'A.N.P. La déclaration de M.Morane semble établir que le Comité directeur n'a pas étudié les propositions résultant des travaux communiqués par certains membres et ne les a pas lus.

Par la même occasion, M.Morane a qualifié de très dangereuse l'organisation d'une Mutuelle de l'Emploi proposée par certains membres, mutuelle autonome. Mais il n'a pas examiné pour autant ce qu'il y avait lieu de faire, érudant ainsi la question.

#### 3°) Problème culturel.

Il n'a pas été abordé au cours de la réunion.

**N.B.** Le Comité directeur avait reçu des propositions d'un groupe d'adhérents de l'association. Il n'a émis aucun commentaire.

#### CONCLUSION

a) Selon M.Ferrounière, président de l'Association, cette réunion a été très positive. Faisant suite à la demande d'un membre présent (M. Le Bris) il a assuré que le Comité directeur continuerait à l'examen des questions le 4 Juillet 1972 et le 4 Août à Saint-Malo. Aucun programme n'a cependant été prévu de façon précise.

b) Les membres présents à la réunion ont constaté la volonté du Comité Directeur de ne pas traiter des problèmes concrets, individuellement et collectivement exposés. Seul, M.Morane, vice-président, a semblé souhaiter l'établissement de rapports entre le comité directeur et les membres de l'Association désireux de donner à celle-ci une activité concrète dans des objectifs constructifs.

Il apparaît qu'il y a un divorce intellectuel entre la volonté du Comité directeur concevant l'Association comme une amicale, et celle de nombreux membres désireux que les Cadres bretons se soucient des problèmes cruciaux actuels : Emploi, Culture, Industrialisation en Bretagne. Il y a donc contradiction entre les conceptions du Comité directeur et les Statuts de l'Association.

Ce document a été diffusé par S A V, aux Cadres Bretons lors du repas offert par Monsieur Yvon BOURGES.

Réaction de ces vieillards : article paru dans Ouest France et le Télégramme signalant le travail formidable fait par les Cadres Bretons de la R.P. au profit de la Bretagne. (dixit Monsieur Ferronnière, Président des Cadres Bretons et de la Société Générale).

S. A. V.  
19, rue du Froust

SEPTEMBRE 1972

VIE POLITIQUE

KEMPER - BREIZH

UN REGIME ABSOLU

Le remplacement du gouvernement Pompidou-Chaban Delmas par le cabinet Pompidou-Pompidou a procédé plus des intrigues de Cour que d'une rationalité quelconque. Vis à vis de l'opinion publique, il est difficile de démontrer qu'il y a changement, dans la mesure où les principaux ministères ont conservé leurs anciens titulaires. Tout au plus y a t'il eu règlements de comptes entre diverses factions, le monarque cédant aux pressions de ses confidentes les plus écoutés.

Pour la petite histoire, il faut rappeler que, à l'exception de Jacques Chaban Delmas et Pierre Messmer, tous les ministres ont appris à la fin d'un conseil qu'ils étaient démissionnaires. En revanche, Edgard Faure avait été prévenu par le Président, qui l'avait reçu et lui avait même laissé entendre que, peut être, le lendemain, un grand destin pourrait se rouvrir devant lui.

De la même façon, les douze dirigeants qui font la politique du patronat français s'étaient discrètement réunis à Paris et avaient fait savoir à l'Elysée que le ministre des finances de leur convenance était Michel Debré. La suite a montré qu'ils n'ont pas été écoutés, mais le fait est que, s'ils ne savaient pas, ils avaient deviné le changement imminent.

Pour l'heure, le seul gagnant de l'affaire est Chaban, qui est "tombé à gauche". D'abord parce que l'unanimité s'est faite pour reconnaître que son passage à Matignon a été marqué par une large ouverture sociale, par la "concertation" si vivement reprochée par ceux qui ont obtenu sa tête. Ensuite parce que, cahin-caha, il avait tenté de redonner un rôle au Parlement.

Dans cette mesure, le changement de gouvernement et la façon dont on y a procédé marquent une accentuation du régime vers la prééminence absolue de l'exécutif sur le législatif. Comment qualifier autrement le fait que l'équipe gouvernementale ait été démissionnée six semaines après un massif vote de confiance de l'Assemblée ? Il s'agit là, non d'un régime présidentiel, mais d'une monarchie absolue.

Dans celui-là, en effet, le Président a tous les pouvoirs exécutifs, mais le législatif a toute son indépendance. Il n'y a pas de Premier Ministre et le gouvernement non responsable devant les élus, relève du seul Président - qui peut d'ailleurs modifier son équipe à sa guise en cours de mandat sans que cela ait forcément une signification politique.

En revanche, en cas de conflit, le Président ne peut pas dissoudre le Parlement. Il est obligé de négocier constamment avec les élus.

Enfin, et surtout, les libertés fondamentales sont garanties par une instance indépendante du Pouvoir, la Cour Suprême, dont les membres sont nommés à vie. Que trouve t'on de tout cela dans le système actuel ?

Dans la mesure où l'Elysée a voulu redonner du tonus à la majorité parlementaire, on peut s'interroger sur l'efficacité du procédé utilisé. N'a-t-elle pas été ridiculisée, puisque le gouvernement jugé par elle digne de poursuivre sa tâche a été licencié quelques semaines plus tard par le Président ? Il sera difficile, dans de telles conditions, aux députés U.D.R., indépendants et centristes d'expliquer à leurs électeurs qu'ils jouent un rôle politique quelconque.

#### INTEGRISME ET CONSERVATISME

Un nouveau gouvernement se caractérise toujours par rapport à celui auquel il succède. Donc, si le précédent portait la marque libérale de Jacques Chaban-Delmas, on ne peut en dire autant du nouveau. La personnalité rigide de Pierre Messmer n'est pas en cause. Si l'on peut lui reprocher d'être encore moins gai que Maurice Couve de Murville (ce qui constitue en soi une performance), sa loyauté est un gage qu'il ne fera qu'exécuter strictement, sans la moindre improvisation, la politique du Président. Comme celui-ci ne passe pas particulièrement pour un novateur hardi, il y a peu de chances que l'équipe remaniée se caractérise par une politique de progrès - malgré la présence d'Edgar Faure, plus otage qu'animateur.

La technique présidentielle apparaît nettement à la composition du gouvernement. On a battu le rappel des gaullistes les plus intégristes ; Pierre Messmer, Hubert Germain, Jean Foyer, Jean Charbonnel. On se trouve dans la ligne du serment de Colombey et on fait appel à l'ombre immense pour couvrir tout ce qui se passera d'ici aux élections. Le nom de Charles De Gaulle peut encore tenir lieu de programme lorsqu'il s'agira d'affronter les électeurs. Encore est-il apparu que le général, lui avait un programme - qu'on l'ait ou non approuvé.

Aussi cet intégrisme de façade risque-t'il de couvrir une politique résolument conservatrice ; l'ordre et la loi, et l'ordre d'abord et peut être seulement. Cette intention affirmée de mise au pas est caractérisée par la renaissance d'un secrétariat à l'information, confié à Philippe Malaud, qui dit de lui-même qu'il est loin d'être un libéral et qui se classe sans complexe "à droite". Avec lui, on peut être assuré que l'O.R.T.F ne diffusera que de "bonnes nouvelles", des programmes prudes et sages et que les notables de la majorité occuperont largement les écrans.

Avec Joseph Fontanet à l'éducation nationale, lycéens et enseignants contestataires n'ont qu'à bien se tenir. A la bonhomie timidement réformatrice d'Olivier Guichard succèdera le maintien de l'enseignement de grand-papa, caractérisé par la toute-puissance de l'antédiluvien président des agrégés, Guy Bayet.

Aux affaires sociales, enfin, l'imagination d'Edgard Faure sera largement contrebalancée par le conservatisme de Jean Foyer. Si des progrès interviennent, ils seront octroyés et non négociés.

Pour ce qui est des agriculteurs et des commerçants, ils risquent fort de s'apercevoir rapidement que le dialogue n'est pas particulièrement le point fort de Jacques Chirac ni d'Yvon Bourges. Les éclats du premier dans ses relations avec le Parlement, le bilan du passage du second au secrétariat à la coopération (tous les Etats africains demandent la révision des accords avec la France), ne constituent pas spécialement le meilleur des palmarès.

#### EUROPE : FERMETURE

Sur le plan international, la coloration intégriste du gouvernement est également significative. A l'essai d'ouverture européenne manifestée au début du septennat paraît devoir succéder une brutale fermeture. Il est de moins en moins évident que la conférence au sommet des Dix se tiendra en octobre, les divergences étant vraiment trop profondes entre la France et ses partenaires.

En toute hypothèse, la tempête monétaire qui commence à se développer largement provoquera un repli sur des positions nationales. Ce dont on ne pourra faire grief au gouvernement, dans la mesure où nos partenaires ne semblent pas disposés à endiguer sérieusement la marée montante des dollars inconvertibles. C'est probablement cette crise du dollar qui constituera la menace la plus sérieuse de dislocation de la Communauté. D'autant que l'anti-américanisme français ne pourra qu'augmenter au fil de la crise.

Sur le plan économique, rien n'est certain. On laisse entendre ici et là que le gouvernement ne se battra pas avec l'énergie du désespoir sur le front des prix. Certains avancent même que son objectif serait simplement de ne pas dépasser, en 73, la cadence de hausse atteinte cette année, soit 6%. Ce qui pourrait donner une base budgétaire un peu plus large que celle prévue jusqu'ici, donc donner une petite marge de manoeuvre.

Giscard d'Estaing, qui ne pense qu'à 1976, hésite à se caractériser uniquement par la rigueur et l'équilibre. Il voudrait humaniser son profil et il sait que le budget de 1973 est très difficile à faire. Or, l'essentiel des recettes est mangé par les dépenses de fonctionnement et les subventions aux grands secteurs nationaux. Il reste donc peu de "gras" pour les équipements collectifs et les cadeaux électoraux qu'il faudra bien faire aux commerçants et artisans.

Il est certain que si les équipements - qui font la "qualité de la vie" dont les gouvernements aiment bien discourir - ne sont pas poussés l'an prochain, la conséquence s'en fera sentir lourdement en 1976. Il faut en effet trois ans pour réaliser un projet inscrit dans un budget. Or, jusqu'ici, le rythme prévu par le Plan n'a pas été respecté, tant s'en faut.

Comme, par ailleurs, il ne faut pas courir le risque d'un déficit budgétaire (fortement inflationniste dans la conjoncture actuelle), il est de plus en plus question de "débudgétiser" un volume important d'investissements publics. Ce qui signifie un recours important au marché financier.

On empruntera donc tous azimuts. Emprunts spécialisés d'abord, pour les autoroutes, l'énergie, les télécommunications. Cela se fait déjà, mais les secteurs concernés seront invités à demander davantage à ce type de ressources. Emprunts des collectivités locales ensuite, ce qui se traduira par une fiscalité plus lourde au niveau des départements et des communes - obligés de payer des intérêts élevés, donc de les gager par des ressources fiscales plus importantes. Et, si tout cela ne suffit pas, un vaste emprunt national d'équipement serait lancé l'an prochain. Il y a encore beaucoup d'épargne disponible en France, et les banques et les compagnies d'assurances seront fortement incitées à y souscrire.

KEMPER - BREIZH

PAUVRE FRANCE

Il faut rendre cette justice à Valéry Giscard d'Estaing le plan anti-hausse qu'il a proposé et fait adopter est le seul que pouvaient accepter un gouvernement et une majorité farouchement décidés à ne rien changer aux structures économiques et sociales de la France. Personne ne se fait d'illusions sur son efficacité, à commencer par le ministre de l'économie lui-même : il a personnellement annoncé que, sur la lancée actuelle, les prix monteraient vite jusqu'en Novembre, et qu'une décélération pourrait être espérée à partir de Décembre.

Autant dire que les mesures prises ne pourraient changer quoi que ce soit à une évolution trop engagée pour être sensiblement modifiée. La vérité est que, dans le contexte actuel, aucun ralentissement rapide de l'inflation ne peut être espéré. Il faut en prendre son parti et tenter de faire en sorte qu'elle ne se prolonge pas trop longtemps.

Les orientations gouvernementales (contrôle de l'exécution des contrats de programmes, légère restriction du crédit, ouverture des frontières pour la viande bovine, concertation européenne) vont-elles dans cette direction ?

CONTROLE OU LIBERTE ?

Le contrôle de l'économie par le biais des contrats de programmes a quelque chose d'illusoire dans la mesure où la liberté des prix a été rendue à neuf entreprises sur dix. Pour la dixième, ces contrats se ramènent à des discussions tâtonnantes avec une administration empêtrée dans ses propres contradictions. On ne peut, en effet, naviguer éternellement entre la liberté et le dirigisme.

Les expériences américaine et allemande ont montré que pour espérer réussir à endiguer l'inflation, il faut agir brutalement sur une courte période. Finalement, la méthode Nixon s'est révélée bonne. Dans un premier temps, tout a été bloqué pendant trois mois : les prix, les salaires et les profits. Ce gel a permis de préparer une deuxième phase, marquée par une concertation permanente entre le gouvernement, les entreprises et les syndicats. Quatre mois plus tard, c'est-à-dire sept mois après le blocage, la liberté était rendue à chacun.

Le résultat est qu'en un an, le rythme d'inflation est revenu, aux Etats-Unis, de 7% à moins de 4%, pendant que l'expansion s'accélérait progressivement pour passer de 3% à au moins 6% par an.

Il faut noter que Nixon a eu le courage de prendre ces mesures moins de quinze mois avant l'élection présidentielle.

Ce qui tendrait à montrer que la démagogie n'est pas forcément la meilleure tactique en période préélectorale.

Le renchérissement du crédit aux particuliers (+ 0,4% à + 0,5 %) n'est pas de nature à ralentir les achats à tempérament puisqu'il se compare à une hausse des prix supérieure à 6%. Quant à l'autre méthode - le contingentement du volume des prêts - elle est beaucoup trop dangereuse car elle risquerait de casser la production. Donc, là aussi, il ne faut guère espérer d'effets positifs.

#### PAUVRE BOEUF ...

Le coup de baguette magique qui transforme le boeuf en bouc (émissaire, naturellement) n'a lui non plus, rien de très original. Depuis vingt ans, j'ai toujours vu tous les gouvernements lui faire porter la responsabilité de l'inflation. De surcroît, cette accusation est, aujourd'hui plus que jamais très injuste. Certes, les indices euro futur montrent que, de juillet 1971 à juillet 1972, la viande de boeuf a augmenté de 15,4% à la consommation. Mais il faut tenir compte de la hausse de l'ensemble des prix agricoles (donc des coûts de production) consécutive à la volonté des gouvernements européens de relever sensiblement le niveau de vie des agriculteurs. De ce point de vue, déjà, il faut être logique avec soi-même.

Surtout, il convient de prendre en considération les facteurs techniques du marché. La pénurie de viande est mondiale et elle durera plusieurs années encore. Pour la France seule, une étude Eurofutur prévoit une diminution de la production (de l'ordre de 2%) en 1972 par rapport à 1971, une stabilisation en 1973 et un redémarrage seulement à partir de 1974.

Comme ce phénomène se retrouve également en Allemagne, voire aux Pays-Bas, on peut facilement concevoir que la demande européenne sera, pendant trois ou quatre ans encore, très supérieure à l'offre. Le seul véritable exportateur communautaire étant la France, tous les Européens se précipitent chez elle pour acheter toutes les quantités disponibles. Dans un marché libre, il ne faut pas s'étonner si, de ce fait, les prix montent rapidement.

Quant aux disponibilités des pays tiers, il est préférable de ne pas se faire trop d'illusions. La production de l'Europe de l'Est est déjà sous option pour de nombreux mois. Celle du Pacifique (Australie et Nouvelle-Zélande) suffit à peine à ravitailler la Grande Bretagne. Quant aux maigres excédents des pays sud-américains, ils sont à vendre au plus offrant. C'est dire qu'une suppression des droits de douane aux frontières de la Communauté ne peut faire baisser, ni sensiblement ni durablement, les prix : les exportateurs ajusteraient simplement leurs offres au niveau des nouvelles conditions douanières.

Il ne faut pas, non plus, se leurrer sur l'efficacité d'une nouvelle organisation interprofessionnelle de la viande. Les projets de la Confédération Nationale de l'Elevage sont très raisonnables et très logiques. Mais, à supposer qu'un tel organisme voie le jour rapidement, il lui faudra se mettre en place et définir ses premières orientations, ce qui nous amène facilement à la fin de 1973.

Ensuite, il faudra donner les moyens nécessaires à cette nouvelle politique. Ce qui veut dire beaucoup d'argent public injecté dans ce secteur.

Si l'on tente de faire la somme des besoins, le total se chiffre en centaines de millions par an pendant cinq ans au moins. Crédits de recherche, subventions à la diffusion des techniques nouvelles et rationnelles parmi les éleveurs, bonifications d'intérêts pour les investissements à la production, subventions encore pour la création d'unités de transformation dignes de notre époque, l'effort ne serait pas mince.

Les gouvernements auraient-ils le courage de le faire? Surtout que le résultat resterait, en toute hypothèse, assez aléatoire car, pour être certain d'aboutir, il faudrait en fait bouleverser l'ensemble des structures agricoles.

Cela ne signifie pas qu'il ne faille rien tenter. Il conviendrait d'être patient quant aux délais et modeste quant aux ambitions : il faudra dix ans pour obtenir un équilibre réel du marché de la viande.

#### CONCERTATION EUROPEENNE ?

Le point le plus imprécis des orientations gouvernementales a trait à la tentative de concertation européenne pour lutter contre l'inflation. Ou bien il s'agit d'une de ces phrases creuses lancées périodiquement ici et là, et on n'en entendra plus parler dans quinze jours. Ou bien le gouvernement a modifié du tout au tout sa politique européenne, ce qui constituerait un événement considérable.

Depuis trois ans, en effet, Paris est en désaccord complet avec ses partenaires de la C.E.E. sur la politique commune économique et monétaire. La France disait toujours : "Monnaies d'abord". Les cinq autres répondaient invariablement : "Economie d'abord". La thèse des cinq (qui est aussi celle de Londres) est que la monnaie est le signe extérieur d'une politique économique. Donc qu'il ne sert de rien d'élaborer des plans monétaires communs si, au préalable, on ne s'est pas mis d'accord sur des principes économiques.

La conséquence de cette thèse coule de source : il n'est pas possible de mettre en oeuvre une politique économique commune sans abandons de souveraineté dans un certain nombre de domaines. C'est pourquoi la France s'y est toujours formellement opposée. Une politique économique commune suppose un minimum d'unité de direction et de contrôle parlementaire au niveau européen. Ce qui est en contradiction totale avec les conceptions françaises. Dans l'immédiat, une lutte concertée contre l'inflation nécessiterait d'abord des mesures fiscales communes : est-ce possible compte-tenu de l'immense différence de structure entre la fiscalité française et celle de nos partenaires (Italie exceptée)?

Il faudrait également pratiquer la même politique du crédit, la même politique industrielle, la même politique commerciale (c'est-à-dire de la distribution), la même politique des salaires, etc. Tout cela est-il possible sans abandons de souveraineté, si minimes soient-ils ? Il est donc à craindre que cet essai de "concertation" ne dépasse pas le stade des vœux pieux.

Nous serons d'ailleurs fixés la semaine prochaine puisque les grands argentiers de la C.E.E. doivent se rencontrer et que Giscard leur a fait parvenir un mémorandum exposant les grandes lignes de sa proposition. Le débat ne sera d'ailleurs pas très facile car il se situera dans un climat tendu par les divergences persistantes sur la conférence au sommet de Paris, toujours aussi incertaine.

De surcroît, l'inflation progressant à peu près au même rythme dans toute la Communauté, chaque gouvernement intéressé se préoccupe surtout de ses prochaines élections et a tendance à renvoyer au printemps prochain les mesures draconiennes qui seraient nécessaires.

#### AGITATION SOCIALE ?

Dans ce contexte, le plan social du gouvernement se révèle très ardu à mettre au point. Au fil des semaines, Edgar Faure a dû réduire ses prétentions : il voulait faire du politique, il ne fera sans doute que du technique. D'autant que, pratiquement, l'essentiel de ses propositions s'est heurté à un veto assez sec de Giscard, plus préoccupé des prix que du reste.

Le problème essentiel est celui du salaire minimum. L'inflation rend obligatoire un relèvement du SMIC au 1er Novembre. Celui-ci interviendra dès le 1er octobre et sera de l'ordre de 5%. On arrivera ainsi à 880 F par mois, la différence avec les 1.000 F mensuels devant être comblée d'ici au printemps, la dernière décision intervenant peut être juste avant les élections.

L'augmentation des prestations familiales et des retraites constituera le deuxième volet du plan. Pour l'heure, les caisses d'allocations familiales et de retraites ont les moyens nécessaires de financement. Toutefois, il faudra trouver de nouvelles recettes pour l'an prochain. Sans alourdir de trop les charges de la majorité des entreprises qui seront déjà affectées par le relèvement (de l'ordre de 12%) du plafond des cotisations.

L'idée centrale d'Edgar Faure est de déconnecter les charges sociales des salaires. D'où son projet de taxer les amortissements des entreprises employant peu de main-d'oeuvre (pétrole, chimie notamment). Les secteurs intéressés ne l'entendent pas de cette oreille. Les protestations de leurs groupes de pression ont, semble-t-il, rencontré un accueil favorable chez Giscard. Le patronat, pris dans son ensemble, voit d'ailleurs d'un mauvais oeil toute tentative de fiscalisation de la Sécurité Sociale si la charge doit en être supportée par les entreprises.

Il préférerait que les sommes nécessaires soient prises globalement dans le budget général, donc financées par les impôts payés par l'ensemble des contribuables. Une telle thèse soulèverait l'hostilité générale des syndicats ; il est donc peu probable qu'elle soit retenue.

Toute mesure hardie provoquant de vives réactions politiques dans la majorité, on s'achemine doucement vers un saupoudrage de petites décisions immédiates et de grands projets de réformes pour ..... beaucoup plus tard. Il sera donc question de légiférer, un jour, sur la participation, le droit de licenciement, la représentation syndicale et les pouvoirs des comités d'entreprises.

On peut donc s'attendre à deux ou trois actions généralisées des syndicats au cours de l'automne - principalement dans la fonction publique et le secteur nationalisé - et à une tension persistante dans les entreprises. Toutefois, l'agitation ne devrait pas persister au delà du mois de novembre, car, après, chacun pensera surtout aux élections.

#### CES TELEGRAMMES INTERESSENT TOUT PARTICULIEREMENT :

##### CEREALES

La collecte battra sans doute tous ses records pour le blé puisqu'elle devrait se situer entre 13 et 14 millions de tonnes. Celle d'orge se situera aux environs de 6 millions de tonnes et celle de maïs un peu au-dessous de 8 millions de tonnes.

Les spécialistes estiment que l'écoulement de la récolte sur le marché mondial ne posera aucun problème aigu. D'ores et déjà, 1,5 million de tonnes de blé et un million de tonnes d'orge sont placés sur les pays tiers. Malgré les intempéries estivales, la qualité des grains est généralement satisfaisante, sauf dans le quart nord-est du pays où la proportion de grains germés de blé est importante. Le marché intérieur est assez lourd et se tient pratiquement au niveau du prix d'intervention. De nombreux collecteurs sont en effet confrontés à des problèmes de capacité de stockage et sont tentés de brader leurs excédents pour faire de la place au maïs qui entrera dans six semaines.

#### IMPORT EXPORT

Le groupe interagra, dont le président est Jean Doumeng est chef de file pour l'exportation de 500.000 T de blé et 500.000 T d'orge vers l'U.R.S.S. Trois autres groupes - Cook-France, Bunge et la Cie Grainière - sont parties prenantes à ce contrat. Les coopératives françaises fourniront probablement la moitié du tonnage à exporter. Il n'est pas impossible que, au cours de la campagne, l'Union Soviétique conclue un nouveau contrat avec les exportateurs français. La récolte des céréales est en effet désastreuse et Moscou prospecte le monde entier pour couvrir ses besoins. Les experts évaluent à 15 millions de tonnes les importations possibles de l'U.R.S.S. au cours des prochains mois ; pour l'heure, la centrale soviétique d'importations n'a conclu de contrats que pour 10 millions de tonnes - dont la moitié aux États-Unis.

#### AVICULTURE

Discussions ardues entre Lesieur et le groupe de coopératives avicoles disposé à prendre une participation (34%) dans la filiale aliments du bétail du groupe huillier, Lesieur-Sodeva. L'affaire est loin d'être faite car Lesieur doit d'abord apurer la situation de Sodeva (7 millions de francs de pertes en 1971). Uni-grains, qui financera cette action pour la participation en capital, et le Crédit Agricole, qui prendra ensuite le relais, sont très exigeants quant aux garanties que doivent fournir aussi bien Lesieur que les coopératives concernées. Celles-ci ont également été déficitaires ces deux dernières années à la suite de la crise qui a frappé le marché du poulet et des oeufs. Les plans de développement présentés par les uns et les autres ne donnent pas satisfaction aux bailleurs de fonds. Un échec n'est donc pas exclu.

#### DISTRIBUTION

La distribution en libre-service continue son évolution en dents de scie. Telle qu'elle est calculée par l'Institut français du libre-service, l'activité des supermarchés a accusé en juillet un recul de 3% (en volume) par rapport au mois correspondant de 1971, après une avance de 2% en juin. Même recul pour les hypermarchés, dont l'expansion réelle n'a été que de 7% en juillet après 15% en juin. Les rendements ont baissé par rapport à juin, de près de 18% pour les supermarchés et de 7% pour les hypermarchés. Si l'on tient compte de la hausse des prix, les reculs deviennent très importants. Même en tenant compte des perturbations apportées par les vacances, ces évolutions traduisent une nette diminution de la consommation de produits courants. Elles justifient, dans une certaine mesure, la prudence de Giscard vis-à-vis de toute mesure susceptible de casser l'expansion.

SUCRE

Production 1972 très moyenne malgré une augmentation des surfaces ensemencées en betteraves. La C.G.B prévoit une production de 20 millions de tonnes de betteraves avec une faible teneur en sucre, ce qui devrait donner une production de l'ordre de 2,7 millions de tonnes de sucre et 1,3 million d'hectos d'alcool pur.

NEGOCE

Faillite de Manteau-Geiser, l'un des principaux négociants en produits laitiers de Rungis. D'autres firmes seraient également en difficultés. Ce fait est caractéristique de l'évolution de la distribution, les industriels commercialisent directement l'essentiel de leur production par suite du développement des grandes surfaces de vente. Seuls subsistent les grossistes ayant su s'adapter aux nouvelles conditions économiques.

LAIT

295.000 T de beurre en stock dans la Communauté au 1er Août, soit plus du double de ceux existants il y a un an. L'essentiel de l'accroissement provient de la France et de l'Allemagne, avec 50.000 T chacune. La Commission poursuit sa politique de vente à bas prix à l'intérieur de la C.E.E. malgré les risques de fraude inhérents à ce type d'action (notamment celui de détournement de produits de la destination pour laquelle des subventions sont attribuées).

DISTRIBUTION

Croissance de 17% du chiffre d'affaires hors-taxes de Casino pour le premier semestre, ) 1.193 millions F contre 1.022 millions en 1971. La filiale l'Epargne (86% détenus par Casino) ne progresse, en revanche que de 5,2 %.

S. A. V.  
19, rue du Froust

SEPTEMBRE 1972

VIE CULTURELLE

KEMPER - BREIZHNANTES LA BRETONNE

Nantes la Capitale des anciens ducs de Bretagne n'a pas subi passivement pendant onze siècles l'incorporation à la nation bretonne : elle a joué dans cette longue Histoire un rôle de premier plan.

Ce n'est pas en vaincue, mais librement et fière de son caractère celtique de cité gallo-romaine, que Nantes est entrée dans le royaume d'Eriapoë. Devant l'effondrement de la Gaule romanisée, sous les coups des invasions germaniques, Nantes avait compris que sa civilisation propre lui imposait de s'intégrer dans le monde breton, pour éviter la domination des guerriers francs.

A ce libre choix, Nantes est restée fidèle pendant tout le développement de notre histoire, aux heures sombres, comme aux heures de grandeur et de prospérité.

Avec toutes les autres régions de la Bretagne, elle a souffert pendant vingt ans de la sauvage hégémonie des Normands. Avec le reste de la Bretagne, l'épée d'Alain de Poher l'a libérée en 937, et de ce jour elle est devenue l'une des résidences préférées de nos anciens souverains.

Le patriotisme du peuple de Nantes et sa fidélité à l'esprit breton se sont manifestés par le soutien apporté au héros national que fut Jean de Montfort, par la défense de l'indépendance menacée au temps malheureux de François II et d'Anne de Bretagne, par l'appui donné aux efforts de Philippe de Mercoeur au siècle suivant.

C'est à Nantes où notre histoire reste inscrite dans la pierre, à Nantes, dont le château témoigne de la grandeur passée de notre pays, à Nantes où repose celui qui, le dernier, porta en souverain la couronne de Bretagne, à Nantes où coula en 1720, le sang de quatre martyrs des libertés bretonnes, qu'a toujours pris son essor l'esprit social breton.

Nantes, capitale politique de l'ancien duché, c'est la capitale économique de la Bretagne d'aujourd'hui. Nantes, le plus grand marché intérieur et extérieur de la Bretagne, est aussi l'ardente cité du travail.

Nantes, témoin du passé breton, est le gage de son merveilleux avenir.

Nantes, ville ouvrière, restera le symbole de justice sociale que nous entendons donner à notre Pays.

La Bretagne sera un pays de justice sociale. Elle sera la ville pilote d'un pays où tout le monde y compris les classes jusqu'ici sacrifiées des paysans, des marins et des ouvriers, pourra vivre avec dignité.

Nantes restera bretonne, parce que Nantes est bretonne depuis la naissance de la Bretagne.  
Nantes restera bretonne parce qu'elle est la métropole économique et sociale de la Bretagne.  
Nantes restera bretonne, parce que le peuple de Nantes le désire.

Nantes restera bretonne parce que La Bretagne toute entière ne permettra pas qu'il n'en soit pas ainsi.

Langue et nationalité vont tellement de pair que les gouvernements nationalisateurs croient avoir atteint leurs visées lorsqu'ils ont répandu leur langue dans le peuple à assimiler.

René JOHANNET  
Le principe des Nationalités.

Le peuple qui laisse disparaître la langue et les usages de ses ancêtres, il mérite bien de crever sous les pieds des tyrans sans pitié.

Frédéric MISTRAL

Tout peuple ou toute fraction de peuple qui parle une autre langue maternelle que le peuple dirigeant, peut revendiquer, au point de vue des intérêts de la civilisation et à celui des droits humains, le droit d'être instruit dans la langue qu'ont parlée ses pairs.

BEBEL

Quand le gouvernement viole les droits du peuple ou d'une portion du peuple, l'insurrection est pour le peuple ou pour la portion du peuple opprimé le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

Déclaration des Droits  
de l'Homme et du Citoyen

Qu'il ferait bon de s'embrasser, à l'ombre du chêne de la Mi-Voie, enfin délivrés du vasselage de la France.

CHATEAUBRIAND  
Lettres à un ami.

Voyez-vous la Suisse romande rattachée à la France ? Elle ne supporterait pas ce régime six semaines .... Que penseraient-nous de la tutelle qu'exerceraient, d'une capitale éloignée, des bureaucrates insaisissables, dont l'arbitraire se complique du népotisme d'une légion de députés et de sénateurs.

Colonel FEYLER  
Gazette de Lausanne.  
13.3.1923.

Etre un peuple ne consiste pas à respirer, manger, boire.. Il n'est vraiment que s'il ne relève que de soi, s'il est indépendant au plein sens du mot, chargé d'une si simple et si forte signification.

Paul BOURGET

Soyez Hommes : nul n'est assez puissant pour vous atteler au joug malgré vous ; mais vous pouvez passer la tête dans le collier si vous voulez.

LAMENNAIS

Cependant, ceux qui profitent de la servitude de leurs frères, mettront tout en oeuvre pour la prolonger. Ils emploieront pour cela le mensonge et la force.

LAMENNAIS.

L'Histoire aura son cours : les vainqueurs d'aujourd'hui seront les vaincus de demain.

Ernest RENAN

L'Ennemi n°1 : L'ETAT CENTRALISATEUR.

Avant toute chose, nous réclamons la liberté de nos communes, nous voulons qu'elles deviennent maîtresses de leurs fonctionnaires et de leurs fonctions essentielles. Nous voulons qu'elles puissent remettre à leur place ces jolis messieurs qu'on appelle les sous-préfets. Et nos pauvres communes ne seront plus alors de simples circonscriptions administratives ; elles auront une vie profonde, elles seront de véritables personnes et, pour ainsi dire, des mères inspirant à leurs fils les vertus, les passions ardentes de la race et du sang.

Nous voulons que leur union se fasse suivant les affinités historiques, économiques, naturelles et, à bien les voir, éternelles.

Point de détour. Nous voulons délivrer de leurs cages départementales les âmes des provinces dont les beaux noms sont encore portés partout, par tous : Gascons, Auvergnats, Limousins, Béarnais, Dauphinois, Roussillonnais, Provençaux, Languedociens et Bretons.

"... Nous sommes autonomistes, nous sommes fédéralistes et, si quelque part, dans la France du Nord, un peuple veut marcher avec nous, nous lui tendons la main. Un groupe de patriotes breton vient de demander, pour leur illustre province, le rétablissement des anciens Etats. Nous sommes avec ces Bretons. Oui, nous voulons une assemblée souveraine à Bordeaux, à Toulouse, à Montpellier, nous voulons une à Marseille ou à Aix. Et ces assemblées régiront notre administration, nos tribunaux, nos écoles, nos universités, nos travaux publics.

Si l'on objecte qu'un peuple ne revient jamais sur la voie qu'il a parcourue, nous répondrons que c'est le cas : nous ne travaillons pas pour copier les institutions d'autrefois, mais, pour les compléter et les perfectionner."

Frédéric MISTRAL  
F. AMOURETTI  
Charles MAURRAS  
(Déclaration des Jeunes  
Félibres 1892)

Qu'on prenne garde, avant de condamner les langages, qu'ils ne sont pas les vrais coupables. Toute la faute vient des politiciens qui ont attiré à eux le parler des hommes pour s'en faire un instrument de bataille. Sans la politique, laissés à leur rôle familial et littéraire, les idiomes resteraient des organes de joie et des gages d'entente.

Camille JULLIAN

La paix ne sera définitivement assise que sur les libertés des collectivités ethniques, c'est-à-dire, par le fédéralisme, aux dépens des grands Etats, qui ne sont plus guère aujourd'hui que des foyers d'impérialisme et des machines de guerre.

Georges SCELLE  
Professeur à la Faculté de droit de Paris.

La France n'échappera pas à la stérilisation progressive dont elle est d'ores et déjà profondément atteinte que par le desserrement de l'uniformité où elle étouffe et par le retour à la libre diversité de ses génies régionaux. Comment nos gouvernants ne s'aperçoivent-ils pas qu'en faisant de la langue le symbole et la définition même de la nationalité, ils fournissent une arme qui ne tardera pas à se retourner dangereusement contre "eux-mêmes"? Vous êtes Français, vous devez parler Français, disent-ils. Mais que répondront-ils aux Alsaciens, aux Bretons, aux Flamands, lorsque ceux-ci leur diront : "Notre langue nationale n'est pas la langue française. Alors, de votre propre aveu, nous ne sommes pas des Français"? Or, le moment où ils entendront un tel langage n'est peut-être pas éloigné s'ils continuent à refuser à l'esprit régional les satisfactions légitimes qu'il réclame.

René GILLOUIN  
L'Europe Nouvelle.  
(1er Juin 1890).

Je répète, dussé-je offenser les optimistes béats, que sous l'administration, sous la croûte superficielle des fonctionnaires, sous une apparente uniformité, il y a en France des Pays divers, et qui peuvent se diviser aussi bien qu'ils se sont unis.

Maurice BARRES

L'existence des petits Etats n'est pas incompatible avec le perfectionnement de la communauté européenne. Au contraire, c'est souvent dans les petits Etats que le sens européen paraît le plus développé...

L'énergie des peuples, leurs talents, et leur initiative créatrice, surtout dans le domaine artistique, intellectuel ou moral, n'a jamais gagné à la centralisation, encore moins à l'uniformisation excessive.

Lucien ROMIER  
Nation et Civilisation.

Est-ce de l'histoire nationale pour un Breton que la biographie des descendants de Clovis et de Charlemagne, lui, dont les ancêtres, à l'époque de la première et de la seconde race, traitaient avec les Franks, de peuple à peuple.

Augustin THIERRY  
Lettres sur l'histoire de France.

On verra la fin de la guerre lorsqu'au principe des nationalités, on adjoindra celui qui est le correctif, la fédération des peuples entre eux.

Ernest RENAN

J'avoue que je ne comprends pas bien un délit de parole dans un peuple libre. C'est une grande entreprise, en France, que de mettre la pensée à l'amende et les doctrines en prison.

Anatole FRANCE  
Lettre à Laurent TAILHADE.  
1901.

C'est parce que nous avons été instruits dans notre propre langage que nos esprits se sont éveillés.

Rabindranath TAGORE.

Le DUC JEAN V fut à son époque un grand européen.

Lorsque les Bretons tournent leurs regards vers le passé de leur pays, ce n'est pas un petit Etat étriqué, confiné dans sa vie provinciale, coupé de tout contact avec le vaste monde, qu'ils sont appelés à découvrir. Ceux qui le prétendent et ils sont nombreux montrent ainsi, une fois de plus qu'ils ignorent tout de notre histoire, comme ils ignorent tout de ce qui fait de nous un Peuple. Leur ignorance totale en ce qui concerne la Bretagne leur ôte le moindre droit de nous commander, comme ils le prétendent depuis si longtemps dans leur insolente insuffisance.

Rien n'est plus faux que cette thèse dont le véritable but est, une fois de plus d'humilier les Bretons, de les maintenir dans leur séculaire complexe d'infériorité. Rien n'est plus faux, car la Bretagne n'a commencé sa vie étriquée que dans les jours sombres qui suivirent Saint-Aubin du Cormier et qui mirent fin à son antique indépendance.

Auparavant, la Bretagne, "le plus riche païs de l'Occident", participait, de toutes les forces de sa vitalité vigoureuse, aux échanges spirituels et matériels des grands peuples de l'Occident.

-----

La Bretagne du XVe siècle - le grand siècle du Moyen Age breton - est largement ouverte aux souffles de l'Esprit et de la Culture des peuples voisins : l'influence de l'art flamand sur la sculpture bretonne en est un témoignage précis. Elle participe aussi, d'une façon active, à la vie économique et commerciale européenne. Le pavillon herminé des ducs flottait sur toutes les mers connues de l'époque.

L'esprit d'entreprise ne le cédait en rien, chez nos libres ancêtres, à leur esprit d'aventure. Les nombreux traités de commerce passés par l'autorité ducale avec les grandes puissances commerciales d'alors nous en apportent la preuve. Sous les princes de la Maison de Montfort, des traités de cet ordre furent signés avec les villes de Biscaye, avec Bayonne, avec l'Angleterre, avec la célèbre Hanse germanique avec les villes flamandes, avec les Rois de Léon et de Castille. Bien plus, les Bretons obtiennent même du Pape l'autorisation de commercer avec les ports du Levant, tombés entre les mains des "infidèles" : au XVe siècle, le réseau commercial breton s'étendait de Hambourg à Beyrouth.

En même temps qu'à la vie spirituelle, économique et commerciale de l'Europe, la Bretagne participait et d'une façon active aussi, en ce temps de glorieuse indépendance, à la vie politique du continent.

-----

Notre pays eut alors la chance d'être gouverné pendant 38 ans d'une façon effective, sur 43 ans de règne, par un homme de haute valeur, le deuxième Souverain que lui ait donné la dynastie de Montfort, le duc Jean V.

L'histoire le qualifie de sage, et avec raison, car, du jour où il prit en mains le gouvernement de son pays, il s'efforça de lui rendre la paix qu'il avait perdue pendant sa minorité et une fois qu'il y fut parvenu, au bout de trois ans d'efforts il la lui garda durant les 35 dernières années de son long règne.

Incomparable réussite de la sagesse et de l'esprit politique au milieu des luttes qui opposaient les uns aux autres les princes de l'Europe et surtout, aux frontières de la Bretagne, les rois de France et d'Angleterre, engagés dans une guerre de Cent Ans.

Mais au cours de ces 35 années, la Bretagne ne vécut pas une paix à la petite semaine, une paix égoïste, comme celle que vivent aujourd'hui sous nos yeux certains Etats européens. Jean V avait compris que les querelles dynastiques qui opposaient les familles royales de France et d'Angleterre ne pouvaient qu'affaiblir la puissance de rayonnement du Monde occidental. Pendant plus de quinze ans, la Chrétienté entière suivit avec émotion les efforts du duc de Bretagne pour réconcilier dans une paix définitive, les deux mortels ennemis.

Ces efforts répétés pour rétablir la paix dans l'Occident européen l'amènèrent à Paris, à Compiègne, à Angers, à Rouen, pour rechercher, avec les deux adversaires, une conciliation qui s'avéra introuvable.

Jean V, le gardien vigilant de la paix bretonne, ne put, malgré toute sa peine, devenir le pacificateur de l'Occident.

-----

Si Jean V avait réussi, son succès eut peut-être desservi la cause bretonne : oublieux des bienfaits qu'il devait à la Couronne de Bretagne, il se trouva plus tard, des rois de France, Louis XI et Charles VIII, des noms que notre histoire honnit avec raison, pour reprendre une politique anti-bretonne, à la faveur d'une paix retrouvée avec l'Angleterre.

Ces princes ne comprirent pas la grande leçon que leur donnait le duc de Bretagne.

Ils ne comprirent pas qu'il était possible d'être, en même temps, de bons patriotes et de bons Européens.

-----

Les patriotes Bretons du XXe siècle ont compris l'exemple de leur grand Souverain du Moyen-Age. Ils aiment leur Pays, mais ils ne veulent pas le refaire contre l'Europe. Au contraire, ils veulent le faire en Europe, pour l'Europe.

La Bretagne qu'ils conçoivent est une Bretagne rendue à sa grande vocation maritime, une Bretagne libre et heureuse au service d'une Europe humaine.

Y.D.

---

